

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DEVELOPPEMENT DURABLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION du samedi 26 mai 2012 en Mairie Centrale

Rappel de l'Ordre du Jour qui avait été envoyé la veille

- 1-Présentation des membres de la commission et échanges de vue sur son fonctionnement
- 2-Réflexion sur le Cirque de l'Essonne
- 3-Présentation du dossier Pôle Gare
- 4-Questions diverses

La réunion a été animée par Frédérique Garcia maire-adjointe chargée du Développement Durable, de l'environnement et du cadre de vie, vice-présidente de la commission, et Jean-François Bayle, maire-adjoint chargé des transports

Etaient présents :

- Nathalie Martins, présidente de Robinson fait son panier
- M. Mohamed Mezoued, conseiller municipal délégué au suivi des travaux
- Cécile Cordina représentant l'AICE
- Carla Duguault, conseillère municipale d'opposition et membre de la CEMDD
- Claude Combrisson, expert énergie
- Martine Soavi, présidente de l'Association des Riverains du Bd JFK
- Fabrice Thépin, conseiller municipal d'opposition et membre de la CEMDD
- Claude Breteau, président de l'association Mémoire & Patrimoine vivant
- Irène Normand, présidente de l'association des Riverains de Robinson
- René Obam' N'Long, président de l'association Corbeil Biodiversité, qui a présenté ses travaux, ce qui a permis d'évoquer une prochaine étude sur la biodiversité à Corbeil-Essonnes (en fin d'année), une étude sur les trames bleues/trames vertes dans le cadre du PLU et de rappeler la présence éventuelle de ZNIEFF,
- Hélène Pavamani, représentant l'association Corbeil-Essonnes Environnement
- Martine Bouin, adjointe chargée de la petite enfance (sur une partie de la réunion)

1-Présentation des membres de la commission et échanges de vue sur son fonctionnement

Toutes les personnes se sont présentées et ont situé le cadre de leur activité associative. Frédérique Garcia a présenté la commission en rappelant que les membres en avaient été choisis par ses soins. La commission démarrant, il n'y a pas de règlement particulier, chacun pouvant s'exprimer librement. Il est envisagé une ébauche de règlement intérieur qui pourrait être présenté lors de la prochaine réunion.

Pour le Développement Durable, l'élue bénéficie d'un budget de 100.000 euros pour conduire des études, entre autre à cause ou grâce à l'Agenda 21.

Un bureau d'Etude a donc été choisi : il s'agit de la société INDIGOO

Le travail consiste en :

- Une phase de diagnostic de 6 mois (de juin à décembre 2012)

Comprenant 1 questionnaire en direction de la population

+ 1 questionnaire interne s'adressant aux agents

Rappel de l'opération 0 Co2 du samedi 06 juin le questionnaire général étant inséré dans la brochure

- Une phase de réflexion portant aussi bien sur les volets économique, social et environnemental

Interventions :

Martine Soavi a souligné que les promoteurs, soumis à peu de contraintes, et faisaient donc peu d'efforts

Fabrice Thépin a commenté les faiblesses du PADD

Claude Combrisson a rappelé la nécessité d'envisager une étude géographique

Hélène Pavamani a rappelé la nécessité d'une étude hydrogéologique demandée depuis plusieurs années par CEE et sur laquelle M. Serge Dassault s'était engagé officiellement

Frédérique Garcia nous parle de force de conviction indispensable, toutes les réflexions sur le devenir de la ville devant, selon la logique DD, être actés par CEMDD...Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Il existe cependant des outils de levier :

-le PADD est voté et ne peut être corrigé

-le PLU, en cours d'élaboration pour 2012-2013, serait trop avancé selon JFB ; il s'agirait donc d'agir dans le cadre de prochaines révisions

-l'Agenda 21 : toutes les décisions devraient être prises au travers de ses prescriptions. D'après M.Mezoued, les nouveaux critères qui portent sur les travaux sont connus mais leur mise en oeuvre ne reçoit pas toujours de réponse. Est alors évoquée la question des coûts-dépenser plus au départ pour ensuite économiser plus-et des freins liés à cette question : où est la volonté politique ?

Martine Bouin évoque la crèche Les Galopins où faute d'avoir intégré au coût global certains travaux d'économie d'énergie, il a été trop tard pour agir.

La rénovation de l'école de la Montagne des Glaises a aussi été mentionnée.

Martine Soavi demande quelle est la volonté de DD de la Mairie sur les équipements publics au travers du PLU.

Claude Combrisson demande : combien pèse le budget énergie dans le budget de notre ville ? Suite à la réponse qui fait ressortir la méconnaissance de ce ratio, il rappelle la nécessité de sensibiliser-le public et l'individuel- à **l'efficacité et la sobriété énergétiques** et il demande qu'une réflexion globale soit menée au sein de la commune pour les mettre en œuvre et en apprécier l'évolution

Tout ce questionnement montre bien qu'il va devenir urgent de définir un CADRE DEVELOPPEMENT DURABLE. Ce cadre passe aussi par la formation des élus.

Conclusion de la discussion sur ce premier point :

Elle exprime une frustration certaine, à partir du constat que les affaires sur cette question ne sont pas prises dans le bon sens, la CEMU ayant démarré seule, le PADD étant bouclé. Il a donc été demandé qu'il y ait une réunion commune entre les 2 commissions : CEMU et CEMDD.

Récapitulatif de ce premier point

- **PLU : constat d'inadaptation du phasage / pas assez de temps de réflexion pour les citoyens et les associations**

Fin des consultations en juin 2012-Réunion publique de présentation le 11 juillet 2012-début de l'enquête publique fin 2012-rendu du commissaire-enquêteur au printemps 2013

- **Réaffirmation de l'importance d'associer les usagers, les habitants, les citoyens**
- **Réaffirmation de l'importance de la réflexion**
- **Exigence impérative d'une réflexion sur l'efficacité énergétique**

2-Réflexion sur le Cirque de l'Essonne

Point présenté par JF Bayle avec visionnage de documents cartographiques sur le Cirque de l'Essonne

- 1- Une carte toponymique du Cirque
- 2- La carte du vignoble
- 3- Les cônes de vue
- 4- Une vue aérienne

Cet espace s'étend sur une surface de 120 hectares, dont 30 à 40 hectares sur Corbeil-Essonnes. Les terrains agricoles l'occupent pour un tiers, soit environ 10 hectares. La convention de fermage est à rechercher.

Cet espace appartient à la ville de Corbeil-Essonnes (domaines public ou privé ?) ; il a été acheté à la Caisse des Dépôts, sauf 2 parcelles : BN2-BN3 qui appartiennent à des propriétaires privés.

La partie sur la commune de Lisses est passée de la Caisse des Dépôts à la Communauté d'Agglomération Centre Essonne

La partie sur Villabé appartient à un fermier et est exploitée en terre agricole

Evocation historique de l'espace : avant le XIXème siècle, pâtures. A la fin du XIXème siècle, peupliers.

Situation d'aujourd'hui

JF Bayle définit cette zone comme étant un espace boisé occupé de façon sauvage. Il rappelle qu'il y a là une ancienne décharge municipale fermée depuis 30 ans qui s'est reboisée d'elle-même avec des feuillus.

Est à régler le problème des plantes invasives : renouée du Japon

Obligation : parcelle à associer à l'ensemble sportif

Le bois a été creusé par l'installation de jardins sauvages : le recul de la partie boisée entraîne le recul de la zone humide, d'où la nécessité de nettoyer le ru.

Les parcelles sauvages relèvent du domaine public

Intervention des associations :

Les associations-celles qui entre autres participent à l'opération EVEP (Essonne Verte Essonne Propre)- se lassent d'avoir à intervenir tous les ans dans des opérations de nettoyage pour constater que rien ne bouge sur le statut de cet espace

La problématique du Cirque de l'Essonne est

Une problématique d'eau

Une problématique de déchets

Une problématique d'occupation sauvage

Une problématique de végétation inadaptée

Une problématique de circulation indésirable

Souhais

- Réorganiser l'occupation, en créant un ou des secteurs de jardins familiaux gérés en association
- Etablir une pépinière et éventuellement les serres municipales
- Etablir une zone humide classée ENS-Espace Naturel Sensible
- Assainir (eaux et déchets)
- Supprimer l'occupation illicite
- Etablir une végétation adaptée ENS (biodiversité)
- Limiter le site à la promenade

Ces éléments sont-ils à hiérarchiser ? Distinguer l'urgence du moyen terme...

Démarche

Faire classer tout le site en ENS sauf 2 zones :

- Une première zone de 2/3 hectares à proximité du terrain qui avait été alloué à l'association du Jardin Potager + le secteur de la zone d'assainissement

Projet :

Installation des serres municipales dont une serre pédagogique

Développement de pépinières

Installation de l'AMAP

Installation de jardins familiaux

- Une seconde zone de 2 /3 hectares au sud du site

Projet :

Installation de jardins familiaux

Développement d'une zone agricole

Ainsi, espace plus facile à gérer et rendu à la promenade

Acteurs institutionnels

La CASE-Communauté d'Agglomération Seine Essonne + la ville de Corbeil-Essonnes

La CACE-Communauté d'Agglomération Centre Essonne + les communes de Lisses et Villabé

Dispositif

- Désigner un maître d'ouvrage unique qui pourrait être le SIARCE
- Lancer les études et les réalisations

Le point 3-Présentation du dossier Pôle Gare n'a pu être abordé faute de temps. La réunion s'est achevée à 12 heures 30

PROCHAINE REUNION FIXEE AU LUNDI 18 JUIN REPORTEE AU MARDI 19 JUIN 20 HEURES EN MAIRIE CENTRALE